

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de **GOUAIX**

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le jeudi 3 décembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT Jean-Paul, CHANTRAIT Françoise, BOUCHARIN Philippe, VERRIER Laure, GRIFFE Joël, MAZANKINE Ana, COURTOIS Dominique, TAUSTE Pedro, ROUSSEL Michel, IDRISOU Razak, VOISIN Sandrine, PHELIPPEAU Stéphane, LEONARD Hélène, LAMOTHE Frédéric
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme VOISIN Christine

Secrétaire de séance : Mme COURTOIS Dominique

Date de convocation : 27/11/2015	Date d'affichage : 08/12/2015	
Nombre de conseillers : 15		
En exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)
- Avis à donner sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Tarif 2016 de la redevance communale du service public d'assainissement
- Tarif 2016 de la redevance communale du service public de distribution d'eau potable
- Avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement
- Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de Bray-sur-Seine pour les élèves de l'école élémentaire
- Convention de mise à disposition d'un professeur de musique pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)
- Convention de mise à disposition d'un professeur de gymnastique pour les NAP

1) **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)** Délibération n° 77208150901

Compte tenu des observations émises par le conseil municipal lors de la séance du 29 octobre dernier, Monsieur le Maire propose de déterminer les travaux à réaliser et de fixer l'ordre de priorité, comme suit :

Bâtiment	Désignation des travaux	Coût prévisionnel Montant HT en €
Mairie	Signalisation sur place de stationnement	250
	Ajout d'une main courante au niveau des escaliers	1 150
	Ajout de bandes éveil et vigilance, contraste visuel de la 1 ^{ère} et dernière contremarche, contraste nez de marche	
	Ajouter une barre de transfert au droit des WC	250
	Créer un chanfrein 1/3 ou ¼ au niveau de la porte d'entrée	380
Ecole élémentaire	Sanitaires : installer une barre de transfert + une barre de tirage sur la porte + étiquette	650
	Bâtiment : installer une main courante sur les escaliers extérieurs + bandes d'éveil et vigilance + contremarches (1 ^{ère} et dernière à contraster) + nez de marche	2 750
	Escalier intérieur : aménager l'escalier en reprenant les codes de l'accessibilité	3 650
Ecole maternelle	Extérieur : grille de sol à remplacer	250
	Accès intérieur : tapis de sol à remplacer	470
	Ressaut à éliminer par plan incliné au chanfrein	380
Foyer Rural	Installer une main courante de chaque côté de l'escalier 3 marches issue de secours	480
	Installer une main courante sur chaque escalier de la scène	480
	Sanitaires : installer une barre d'appui + remplacer le lavabo par un lave-mains simple + sèche-mains à abaisser	2 000
Centre de loisirs	Place de stationnement réservée : panneau vertical à mettre en place	950
	Changer les grilles	350
	Sanitaires : apposer un logo	100
Eglise	Aménager un plan incliné amovible	950
Maison de la Réserve Naturelle	Aménager un plan incliné amovible	950
Stade	Vestiaires : grilles à remplacer	450
	Créer un stationnement PMR	1 750
Aire de jeux	Aire de jeux : concevoir une allée d'une largeur de 1,20 m avec un sol non meuble	2 750
Cimetière	Signalisation 2 places PMR	1 000
Gendarmerie	Créer une place de stationnement PMR	500
	Tapis de sol à remplacer	340
	Borne d'accueil à abaisser à 0,80 m	650
	Entrée : aménager un plan amovible	950
Montant estimatif total		24 830 €

Ordre de priorité proposé :

Année	Bâtiments/Lieux	Montant	Montant annuel
2016	Mairie	2 030,00 €	8 430,00 €
	Foyer Rural	2 960,00 €	
	Gendarmerie	2 440,00 €	
	Cimetière	1 000,00 €	
2017	Ecole maternelle	1 100,00 €	8 150,00 €
	Ecole élémentaire	7 050,00 €	
2018	Centre de Loisirs	1 400,00 €	8 250,00 €
	Eglise	950,00 €	
	Maison de la Réserve Naturelle	950,00 €	
	Stade Aire de jeux	4 950,00 €	

Monsieur LAMOTHE conseille d'installer une sonnette au niveau du portail de la gendarmerie et de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'arrêter les travaux à réaliser dans le cadre de l'Ad'AP, et de fixer l'ordre de priorité, comme présenté ci-dessus.

2) **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Délibération n° 77208150902

Monsieur le Maire expose,

Ce schéma prévoit que certaines communes des secteurs du Grand Roissy et Sénart, dont l'activité économique est importante, soient rattachées au Val d'Oise et à l'Essonne. Cette nouvelle répartition aura un impact considérable sur les ressources de la Seine-et-Marne ; ce qui explique le mécontentement du Président du Conseil Départemental.

Vu l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet devant la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Considérant le dépeçage du territoire Seine-et-Marnais, notamment sur les secteurs du Grand Roissy et de Sénart, secteurs à forte activité économique, au profit du Val d'Oise et de l'Essonne,

Considérant que le périmètre de la Communauté de Communes Bassée-Montois ne subit aucune modification,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'émettre un **avis général défavorable** sur l'ensemble du schéma départemental de coopération intercommunale,

- D'émettre un **avis particulier favorable** sur le secteur Est, notamment sur le périmètre de la Communauté de Communes Bassée-Montois.
- De rapporter la délibération n° 77208150802 du 29 octobre 2015.

3) Tarif 2016 de la redevance communale du service public d'assainissement

Délibération n° 77208150903

Monsieur le Maire informe que d'ici 2020, la gestion des réseaux reviendra à l'intercommunalité. Il propose, cependant, d'augmenter les redevances communales, afin d'être en mesure de financer des travaux en cas d'urgence.

Madame CHANTRAIT tient à prévenir que la commune ne pourra pas conserver ses excédents en cas de transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut également prévoir des fonds pour l'aménagement du lieu-dit « Les Corberantes ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public d'assainissement à **0,65 €** par m3 d'eau facturé, pour l'année 2016.

4) Tarif 2016 de la redevance communale du service public de distribution d'eau potable

Délibération n° 77208150904

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer le tarif de la redevance communale du service public de distribution d'eau potable à **0,60 €** par m3 d'eau facturé, pour l'année 2016.

5) Avenant n° 1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement

Délibération n° 77208150905

Madame Sandrine VOISIN explique l'objet de cet avenant :

1) La mise en place d'un système de déshydratation en géotube

Depuis septembre 2013, le stockage des boues en bout de champ, jusqu'alors toléré, a été interdit. La plateforme de compostage du SMAB (Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues) n'étant pas encore opérationnelle, les boues ont été évacuées sur le site de Voulton. Depuis 2014, les boues sont transférées à l'usine de compostage du SMAB. Or, la station ne disposant d'aucun dispositif de stockage et afin de limiter les coûts de transport, la Lyonnaise des Eaux a procédé à l'installation d'une déshydratation en géotube.

La prise en compte des surcoûts engendrés depuis 2013 sera lissée sur 4 ans et demi à compter de la signature de l'avenant.

2) L'instauration du guichet unique

Afin de pallier le problème des dommages causés lors de travaux effectués à proximité des réseaux, l'Etat a engagé une réforme de la réglementation. Cette réforme prévoit l'instauration d'un guichet unique, répertoire des réseaux permettant aux responsables de travaux de déclarer leurs chantiers aux exploitants.

Ainsi, la Lyonnaise des Eaux doit engager des modifications pour répondre aux obligations de cette réforme.

Madame VOISIN rappelle le problème de discordance entre les quantités réelles des Boues transportées et les quantités déclarées.

Monsieur TAUSTE conseille de vérifier si les engagements du syndicat sont bien respectés.

Monsieur GRIFFE précise que les agriculteurs n'utilisent plus les boues d'épandage, car elles contiennent des résidus de métaux lourds.

Les conseillers signalent le problème des mauvaises odeurs provoquées par le nouveau dispositif de déshydratation.

Madame VOISIN a remarqué que le SATESE (Service d'Animation Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) chargé du contrôle de la station d'épuration, n'assurait pas le nombre de visites prévu au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement.

6) Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de Bray-sur-Seine pour les élèves de l'école élémentaire

Délibération n° 77208150906

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine pour les élèves de l'école élémentaire de Gouaix, pour la période du 18 mai 2015 au 30 juin 2015.
Le tarif de la séance de 45 mn est de 150,30 €, soit un coût total de 1 653,30 € pour une séance d'évaluation et 10 séances.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

7) Convention de mise à disposition d'un professeur de musique pour les NAP (nouvelles activités périscolaires)

Délibération n° 77208150907

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un professeur de musique, proposée par l'Ecole de Musique de Bray-sur-Seine, afin de faire découvrir la musique aux élèves de l'école élémentaire au cours des NAP du vendredi, pour l'année scolaire 2015/2016.
Le coût de la prestation s'élève à 55 € par séance.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

8) Convention de mise à disposition d'un professeur de gymnastique pour les NAP

Délibération n° 77208150908

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un professeur de gymnastique, proposée par l'association GE PSL AUBE afin de dispenser des cours de gymnastique aux élèves de l'école élémentaire durant les NAP.

Le coût total de la prestation s'élève à 1 785,00 € pour l'année scolaire 2015/2016.

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Madame VOISIN précise qu'à l'école maternelle 48 élèves sur 57 et 40 sur 115 à l'école élémentaire, participent aux NAP.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Monsieur ROUSSEL s'enquiert des travaux de rénovation de la rue saint Vincent qui étaient prévus en 2015.

Monsieur le Maire répond que les travaux devraient débuter en janvier prochain.

Trottoirs avenue de la Gare

Madame LEONARD déplore que certains trottoirs de l'avenue de la Gare ne soient pas revêtus. En conséquence, par temps de pluie, les habitants doivent marcher dans la boue pour accéder à leur domicile.

Les conseillers signalent qu'il y a d'autres trottoirs non revêtus dans la commune, notamment dans la rue Saint Vincent.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, d'apporter une solution provisoire, afin d'améliorer la circulation des piétons sur ces trottoirs. Des travaux plus importants pourront être envisagés lorsque la fibre optique aura été installée.

Concert dans l'église

Monsieur ROUSSEL conseille, dans le cadre du plan vigipirate de prévenir les gendarmes qu'un concert aura lieu à l'église le 12 décembre prochain.

Mesure de mise en péril

Monsieur GRIFFE demande où en est la procédure de mise en péril concernant la grange située rue de la Gare aux Marchandises.

Monsieur le Maire répond qu'il relance fréquemment le propriétaire qui s'est engagé à faire des travaux.

Monuments aux Morts

Madame COURTOIS indique que ce sont bien des taches de rouille qui sont apparues sur la statue. L'entreprise PAGOT propose de refaire la peinture au mois de mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h55.

Nom	Prénom	Signature	Motif de l'absence	Pouvoir donné à
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			

VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana			
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine		Absence excusée	
ROUSSEL	Michel			
IDRISSOU	Razak			
VOISIN	Sandrine			
PHELIPPEAU	Stéphane			
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric			